



Puis je me défaire de mon engagement?

Par **Wagner Lola**, le **08/02/2017** à **17:48**

Bonjour tout le monde,

A la rentrée 2017, je souhaite intégrer un Master en alternance.

Il y a une semaine, j'ai passé un entretien avec une grande entreprise qui à de suite accepté de me prendre en alternance.

Sans attendre, elle m'a fait signer un papier dans lequel est mentionné le poste, la date à laquelle je prend les fonctions ainsi que la nature du contrat.

Mais, dans ce papier il est mentionné que la société m'embauche en contrat d'apprentissage. Hors l'école n'accepte que les contrats professionnels. Ainsi, j'ai rappelé le recruteur afin de demander s'il était possible de reconverter le contrat d'apprentissage en contrat professionnel, ce qu'elle a accepté. Mais je n'ai rien signé mentionnant qu'elle changait la nature de mon contrat.

Il y a 2 jours, j'ai eu un entretien avec une autre société qui me proposait vraiment le métier que je souhaite faire.

Ainsi, ma question est: Est ce que, ce que j'ai signé avec la première entreprise m'engage à quoi que ce soit, ou puis-je accepter le contrat avec la deuxième entreprise?

Par **P.M.**, le **08/02/2017** à **18:34**

Bonjour,

Je pense que vous voulez parler d'un contrat de professionnalisation...

Je vous conseillerais de recontacter la première entreprise pour leur indiquer que vous voulez vous désister afin de voir leur réaction puis ensuite obtenir un accord écrit mais normalement ces deux types de contrats exigent un accord aussi avec l'établissement de formation ce qui n'a pas été le cas et devrait donc ne pas vous engager réellement...

Par **Wagner Lola**, le **08/02/2017** à **19:08**

Veillez m'excuser. Oui, je voulais dire contrat de professionnalisation.

Je vous remercie pour votre réponse.